

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DE MORRENS DU LUNDI 21 JUIN 2021

Accueil :

Madame la **VICE-PRESIDENTE** souhaite la bienvenue à M. le Syndic, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres et futurs membres du Conseil communal, Madame la Boursière, Mesdames les Secrétaires municipales, Messieurs les représentants de la presse. Elle informe l'Assemblée que les mesures particulières ont été prises pour l'aménagement de la salle selon les directives du canton. La séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du PV. L'enregistrement sera détruit après approbation de ce dernier.

0. Approbation de l'ordre du jour

Mme la **VICE-PRESIDENTE** informe qu'un point sera ajouté avant les « divers et propositions individuelles » il s'agit d'une communication de la Commission municipale de constructions concernant les informations reçues de l'ASICE.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Appel

Membres excusés : A. Guillermo, L.-F. Besson, F. Bonzon, P.-L. Borgeaud, D. Busch, D. Chamoso, J. Charnaux, F. Gex, Y. Hauser.
Présents : 24 membres (M. C. Brito est arrivé en cours de séance)

Le quorum étant fixé à 18, le Conseil peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

2. Approbation du PV de la séance du 29 mars 2021

Il est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la présidence

Il n'y a aucune communication particulière de la part du bureau.

4. Communications de la Municipalité :

Monsieur le SYNDIC JEAN-PAUL RAEMY

Développement de la fibre optique

Pour le territoire de notre commune Swisscom a agendé des travaux pour les 3 derniers quartiers qui n'ont pas été alimentés durant les travaux de 2019 (chemin de Maupraz, Pré-Lébaz et les Biolettes). L'entreprise a programmé d'effectuer les travaux sur le réseau fixe à début septembre 2022.

Employés communaux

La nouvelle organisation pour le tri et l'élimination des déchets sur notre territoire par la Commune de Cugy a provoqué une diminution des heures de travail pour nos employés de la voirie. Cela représente une diminution de 2h par semaine, 10h par mois et une baisse de salaire se chiffrant entre Fr. 220 et Fr.250.-. Nos employés ont accepté ces nouvelles conditions et un avenant au contrat a été signé par ces derniers.

Salle polyvalente

Depuis notre dernière séance du 29 mars 2021 le dossier a évolué comme suit : La somme accordée à la Municipalité pour la réalisation de ce projet est de : Fr. 6'970'000 pour une salle VD3. Ce montant a été calculé sur base des soumissions rentrées en février 2018 selon la loi des marchés publics. Les travaux n'ont pas débuté vu la charge financière à supporter pour notre commune. Au début 2021 la situation a changé. Le taux hypothécaire, l'amortissement de 30 ans à 40 ans. Vu la situation un nouvel appel d'offre a été lancé pour cette réalisation. Le résultat nous montre une augmentation de Fr. 500'000.- sur les 60% des soumissions rentrées. Ce montant est dû uniquement à l'augmentation du coût des matières premières, bois, fer, matériel sanitaire (la raison principale en est la Covid 19). De plus un coût supplémentaire de Fr. 200'000.- est à prévoir pour l'évacuation des terres polluées du terrassement. Le solde des soumissions restantes a été envoyé aux entreprises et nous attendons les résultats pour en rendre compte le plus rapidement possible. Vu la situation un nouveau préavis sera présenté au Conseil pour donner une suite à ce projet.

Madame SANDRA HULAAS (texte remis par cette dernière)

Législature 2021- 2026 : répartition des dicastères

Par rapport aux informations que je vous avais données lors du dernier Conseil, nous avons procédé à un changement. Mon collègue Didier Beuchat gardera finalement le dicastère des écoles dans la mesure où il a acquis une très bonne connaissance de ce dossier qu'il suit depuis plusieurs mois en remplacement de Mme Katia Cruchon, et qu'il sera de plus le seul membre du Codir actuel à rester en place dès juillet prochain. C'est donc M. Frédéric Gex qui reprendra la police des constructions. Vous trouverez le détail de la répartition des dicastères dans la prochaine Feuille de l'Orme et sur le site de la commune dès le 1^{er} juillet.

Forêts – aménagement d'un canapé forestier

Suite à une demande des enseignantes du collège de la Marionnaz, les employés communaux ont commencé à aménager un site pour que les élèves de Morrens puissent faire quelques heures « d'école dans la forêt ». Un projet identique existe depuis plusieurs années à Cugy notamment. Le site choisi par les enseignantes se trouve à proximité de l'ancienne décharge du Bois-Pourry. L'endroit a également été approuvé par le garde-forestier en ce qui concerne la sécurité.

Parcs et promenades

Les bancs sur la place de l'Orme ont été repeints récemment par nos employés communaux. Il en reste encore 4 à faire sur le bas de la parcelle, à côté de la piste de pétanque.

La place de jeux du collège sera repeinte pendant les vacances d'été.

Projet de bancs publics : cela fait quelque temps déjà que certains concitoyens nous demandent de mettre en place plus des bancs publics. Nous avons pris contact avec un comité composé de Mmes Sylviane Perrin, Isabelle Chevalley et M. Philippe Vodoz pour évaluer les meilleurs emplacements et mettre en place des circuits pédestres accessibles aux personnes à mobilité réduite. Actuellement, nous n'avons pas de budget pour ce projet, mais nous étudierons la possibilité de procéder par voie de souscription, une fois que les bancs auront été choisis et le projet finalisé.

Administration générale

J'anticipe un peu sur mes attributions de la prochaine législature et vous annonce que le personnel du greffe va installer tout prochainement un terminal de paiement par carte pour faciliter les transactions. S'il y a une demande dans ce sens, Twint pourrait aussi être mis en place facilement.

Monsieur LUCIEN LAPERRIERE (texte remis pas ce dernier)

Se rapportant à la séance du 15.04. de l'Association intercommunale du SDIS Haut-Talent (Service Défense Incendie et Secours) à Bretigny

Les comptes ainsi que la gestion 2020 ont été adoptés.

Les charges sont de Fr. 190'614.73 et les produits de Fr. 230'937.15, ce qui laisse apparaître un excédent de produits de Fr. 40'322.42.

Comme décidé au mois de décembre 2020, ce dernier montant ne sera pas rétrocédé aux cinq communes qui composent le SDIS Haut-Talent. Morrens aurait alors touché une rétrocession de Fr. 5'087.52. Cette somme sera conservée afin d'alimenter un fonds pour le remplacement d'un véhicule.

Pour cette année, tout début juin, un important incendie s'est déclaré peu avant midi dans une villa au chemin de Pré-Lébaz qui a mobilisé notre SDIS ainsi que les autres corps de pompiers de la région et de Lausanne ainsi que de l'ORPCi.

Le propriétaire, âgé de plus de 80 ans, vivant seul dans son habitation, n'a pas été blessé mais s'est retrouvé entièrement démuné. Il a en premier lieu été recueilli chez des voisins. Ne pouvant être pris en charge par sa famille, votre municipalité lui a trouvé peu après un appartement à la Fondation de Chante-Bise. Selon l'ECA (Etablissement cantonale d'assurance) qui s'occupe de l'indemnisation de ce sinistre, il correspond à un dommage total de la villa.

Concernant l'ORPCi (Organisation régionale de la protection civile)

Lors de la séance du 28 avril à Penthaz, l'assemblée générale du Conseil intercommunal a accepté les comptes ainsi que la gestion 2020.

La part aux charges d'exploitation est de 1'037'840.60 dont pour Morrens Fr. 25'554.-

Il est à relever un excédent de Fr. 32'275.40, qui sera remboursé aux communes.

Ainsi, Morrens recevra Fr. 92.- en retour.

Le coût par habitant s'élève à Fr. 22.69, soit presque Fr. 1.- de moins que budgété.

Se rapportant à la signalisation à mettre en place à la route des Biolettes,

Sur requête de M. Busche, la municipalité a pris la décision de faire installer le panneau « Cédez-le-passage » sur :

- le chemin de sortie de la déchetterie de Cugy qui se trouve sur notre territoire
- la route des Biolettes venant du hameau des Biolettes ;
- le chemin de la Mèbre venant de la ferme Bonjour

Ces trois accès débouchent sur la route des Biolettes menant de Morrens à Cugy. La DGMR a fait publier notre demande que vous pouvez également lire au pilier public de la Salle Davel. D'éventuelles oppositions sont à présenter jusqu'au 1^{er} juillet. Si tel n'est pas le cas, les travaux seront effectués dans les trois mois suivants.

En ce qui concerne la réfection d'une partie du chemin d'Etagnières

Les travaux sont prévus sur trois jours en fermant la route entre mi-juillet et mi-août, selon la visualisation faite la semaine dernière sur place avec les représentants de l'entreprise Bollini et la DGMR. Les dates précises seront communiquées ultérieurement.

Et pour terminer, la Commune de Cugy

Prépare cet été deux réfections de chaussée depuis le giratoire de la station Avia, la première sur la route de Bottens (RC 501) et la seconde sur la route de Cheseaux direction Morrens (RC 446). Il devrait y avoir sur trois nuits uniquement une déviation des camions sur la route des Biolettes qui est prévue vers mi-août. Les désagréments ne seront pas importants vu qu'ils y a très peu de camions qui passent par cette route durant la nuit.

La ligne TL54 ne sera pas impliquée vu que les derniers bus circuleront avant le début de la déviation.

Monsieur DIDIER BEUCHAT (texte de cette dernière)

Eau Potable

Ces derniers mois, nos deux sources de Pré-Borne ont couvert le tiers de notre consommation de 6'000m³/mois qui correspondent à 170l/j/habitant. La Bernaz et la Ramaz sont encore déversées à la rivière.

Régionalisation de distribution de l'eau potable

L'aspect financier est en élaboration et notre devoir de participation au coût des nouvelles conduites d'adduction devra être compensé par des recettes plus élevées, entraînant probablement une hausse des taxes. En revanche, l'ancienne conduite d'adduction qui vient de Montheron et qui traverse Cugy sera abandonnée au profit d'une nouvelle conduite intercommunale. Une convention d'exploitation de nos sources par le SEL reste d'actualité mais nous étudierons également l'opportunité et les aspects financiers d'un transfert de notre réseau et de nos captages au SEL.

Renaturation du ruisseau de Morrens

Malgré la pluie, la visite accompagnée de la zone protégée de la renaturation du ruisseau de Morrens a été un succès. Un compte-rendu de cet événement sera publié dans la prochaine « Feuille de l'Orme ».

Collecteurs et mise en séparatifs

Nous devons remettre l'ouvrage sur le métier car il y a encore trop d'eau parasite qui arrive aux STEPS par les collecteurs. Il reste toujours quelques immeubles qui ne sont pas encore en conformité.

STEPS – Régionalisation du traitement des eaux usées sur Echallens

Le Conseil d'Etat vient d'avaliser les statuts de l'ASET. Prochaines étapes : consolidation de l'avant-projet, mise à jour des bases de dimensionnement et étude des variantes pour le traitement des micropolluants. La création de l'association intercommunale est prévue cet automne.

Ecoles et Transports

(Dicastères repris en cours de route)

Avant même le résultat des votations sur le référendum contre les 2 classes en modulaires, le projet a été avorté par l'aboutissement de la récolte des signatures. Apposer sa signature en vue d'un référendum n'est pas anodin puisque la date de la votation, fixée par l'Etat qu'au 25 avril, a condamné le projet. En effet, commander les modulaires au lendemain de la votation était déjà trop tard pour les recevoir à temps et les aménager avant la rentrée scolaire. Le CODIR de l'ASICE et la Direction de l'EPS Cugy ont refusé de reporter la planification des déménagements, des enclassements et des transports dans l'attente de la décision populaire.

Que va-t-il donc se passer pour la prochaine rentrée scolaire ?

Une classe complète va être déplacée et les élèves répartis dans des locaux qui n'étaient plus appropriés à recevoir des classes (salles de couture, de travaux manuels, etc.). En tenant compte des élèves qui vont déjà à Cugy dès la 7P, ce sont 42% des enfants de Morrens qui vont être déplacés dans les autres communes de l'association. Autant dire que nos voisins sont très fâchés contre Morrens qui n'assume pas ses responsabilités. Cette situation ne sera plus possible pour la rentrée 2022, surtout que nous attendons encore davantage de nouveaux élèves à Morrens.

Que ce soit en définitif ou en provisoire, en modulaire, en dur, en métal, en bois ou en paille, Morrens devra mettre à disposition de l'ASICE deux classes ainsi que 2 salles de dégagements pour la prochaine rentrée scolaire d'août 2022.

A bout d'arguments et pour éviter de présenter d'autres projets qui pourraient subir le même sort que le dernier, la Municipalité a décidé d'inviter 7 membres du Conseil communal, dont les référendaires, à faire partie d'une Commission de construction municipale pour proposer un projet d'agrandissement du collège de la Marionnaz viable et finançable. La première séance a eu lieu le 18 mai et la présidence a été confiée à Daniel Busch qui est actuellement en vacances. Après un premier tour de table et quelques échanges animés, la majorité de la commission a souhaité rencontrer les autorités scolaires afin d'obtenir la justification et la confirmation de leurs exigences.

Le 8 juin, Mme Dorthe (Directrice de l'EPS Cugy) et M. Sterchi (Président du CODIR) ont présenté à la Commission de construction les enjeux actuels et ceux des prochaines années. Suite à cette séance, chaque membre a reçu le PDF de la présentation PowerPoint. A ce jour, je n'ai pas reçu de rapport que j'aurais pu soumettre en Municipalité avant de vous en donner connaissance.

Concernant les transports, un bus de CarPostal sera stationné au collège de la Marionnaz le mercredi 30 juin de 14h00 à 16h00 pour permettre aux petits enfants de se familiariser au transport scolaire. Des informations complémentaires avec des liens seront publiées sur le site de la commune sous « rentrée scolaire 2021-2022.

5. Approbation du rapport de gestion 2020

Mme la **VICE-PRESIDENTE** demande à l'Assemblée que Mme la Boursière puisse intervenir en cas de besoin. L'Assemblée accepte.

Mme **C. RAEMY** de la Commission de gestion nous lit leurs recommandations.

M. D. **LAMBELET** aimerait remercier la COGEST pour leur rapport parfaitement rédigé et très complet. Il revient sur le rôle des électeurs. Il lui semble qu'il y avait des moyens dans ce logiciel qui n'ont pas été utilisés. Il demande si cela tient au fait que le manuel d'utilisation de ce logiciel est incomplet ou est-ce qu'il serait bien de faire suivre des cours aux utilisatrices pour tirer le meilleur profit de ce logiciel plutôt que de disposer de fonctionnalités qu'on ne sait pas utiliser.

Le Conseil communal décide :

- **d'adopter la gestion de la commune pour l'exercice 2020**
- **d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière**

Ceci est le résultat d'un vote à main levée totalisant l'unanimité.

6. Approbation des comptes communaux 2020

Mme S. **HULAAS**, passe en revue les comptes. Les membres peuvent poser leurs questions au fur et à mesure.

110 Administration – Compte 380.90 Attribution fonds de réserve

Mme A.-M. **BOLINGER**, si elle compare avec 2019 constate qu'il y avait Fr. 3000.- dans ce compte et en 2020 Fr 13'000.- elle aimerait des explications.

Mme S. **HULAAS**, explique que Fr. 3000.- correspondent à une réserve informatique faite chaque année et sinon Fr. 10'000.- ont été attribués au fond de culture car le fond de culture que nous avons précédemment était arrivé à 0 et c'est sur ce fond que nous prélevons par exemple la contribution accordée à la bibliothèque des adultes.

210 Impôts – Compte 400.20 Impôt sur la fortune

M. J.-D. **CHAMOT** constate une nette diminution de ce poste il demande à quoi cela est dû ?

Mme S. **HULAAS** explique qu'aucune raison particulière n'a été identifiée.

Mme la **BOURSIERE** confirme qu'il n'y a pas de raison particulière, il faudrait pour se faire revoir la situation de chaque contribuable ce qui serait difficilement faisable. Ils attendent les chiffres 2021 pour voir s'il s'agissait de quelque chose de ponctuel, par exemple un prélèvement de fortune à un certain moment.

M. D. **LAMBELET** remercie les propriétaires de chiens qui nous font gagner plus que les personnes morales. Il s'étonne que l'on arrive à des recettes si basses avec le nombre d'entreprises sur notre commune.

M. le **SYNDIC** précise que concernant la recette pour l'impôt sur les chiens il faudrait également prendre en compte les frais sur les sacs et poubelles que la commune doit placer un peu partout sur son territoire.

230 Attributions et Amortissements Compte 380.90 Attribution réserve pour amortissement investissement

Mme A.-M. **BOLINGER** demande s'il est normal dans son raisonnement d'ajouter cela aux Fr. 50'000.- de bénéfice des comptes pour estimer que l'année 2020 nous a octroyé un bénéfice de Fr. 100'000.-.

Mme S. **HULAAS** précise que c'est même plus mais qu'il s'agit de quelque chose qui a été rétrocédé du bénéfice pour être attribué à cette réserve.

Mme A.-. **BOLINGER** voulait juste souligner par cette remarque qu'on est toujours à voir nos budgets comme des catastrophes mais finalement on a des finances saines.

340 Ferme communale Compte 318.50 Honoraires et frais de gérance

Mme C. **BURNAT** constate que dans les commentaires il est mentionné frais bancaires. Elle aimerait des précisions.

Mme la **BOURSIERE** explique qu'il s'agit des frais gestion du compte qu'utilise la gérance pour les transactions.

352 Salle Davel

M. D. **LAMBELET** pense qu'il serait judicieux que la salle Davel bénéficie de locations de la part de la commune par exemple lors de son utilisation pour les Conseils communaux afin d'objectiver le rendement de ce bâtiment. Finalement nous bénéficions gratuitement de ce bâtiment ce qui fausse son rendement.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il s'agit d'une écriture fictive.

M. D. **LAMBELET** répond qu'elle est certes fictive mais qu'elle permet de mieux comprendre l'équilibre financier du bâtiment dans sa globalité.

Mme S. **HULAAS** explique que si on prenait les tarifs de location, pour le Conseil communal on facturerait 4xFr. 300.- et on mettrait cela dans les comptes. Ça ne changerait pas l'équilibre. On ne pourrait pas facturer Fr. 5000.- la séance.

M. D. **LAMBELET** trouve que ce bâtiment mériterait d'être présenté de façon objective.

M. le **SYNDIC** fait remarquer que pour nos sociétés locales, le carnaval, la gym etc.. on met gracieusement la salle Davel à disposition car si on leur louait il n'y aurait plus de sociétés ni manifestations qui feraient vivre le village. De plus la salle n'est par exemple pas équipée de douches et on ne peut donc pas la surestimer à la location au risque de perdre ses utilisateurs et nos sociétés.

M. J.-D. **CHAMOT** a une remarque. Il a suffisamment abordé la question des taxes que l'on encaisse et surtout la problématique dans le cas présent de la réserve d'épuration et de collecteurs de Fr. 600'000.-. On peut constater que l'on continue d'encaisser des taxes surévaluées pour alimenter une réserve alors que l'on ne sait toujours pas si les 600'000.- de réserve, que nous avons, pourront être utilisés pour les dépenses que la commune aura. Il souhaiterait que M. D. **BEUCHAT** nous réponde. Il trouve paradoxal d'encaisser des taxes trop élevées pour les mettre dans des réserves qui pourraient être saisies par l'Association.

Mme S. **HULAAS** a relu les statuts de l'ASET et cette réserve est commune pour l'épuration et l'eau claire également. Donc dans nos comptes nous savons pertinemment ce qui est rattaché à quel dicastère mais il y a longtemps, on a regroupé cette réserve. Concrètement il n'y aurait que la moitié qui serait attribuée à l'épuration. Et en ce qui concerne le transfert de ces réserves à l'ASET cela ne se fera que sur les réserves qui ont été spécifiquement attribuées aux infrastructures qui sont transmises à l'ASET. C'est-à-dire que dans les comptes, si l'on transfère une STEP ou station de pompage le libellé devrait être assez clair pour que l'on sache que ce compte est spécifiquement attribué à ce que l'on transfère à l'ASET. Nous n'allons pas transférer tant d'infrastructures que cela car nos STEP vont être démantelées ou transformées en stations de pompage et ces stations de pompage, ainsi que ce réseau communal va devoir continuer à être entretenu. C'est pour tout cela que nous allons garder cette réserve. On bénéficie grandement de cette ASET car le pot commun va nous payer une conduite qui nous reliera d'ici à Echallens.

M. J.-D. **CHAMOT** conclut donc ces 600'000.- vont nous rester pour entretenir nos installations.

Mme S. **HULAAS** précise qu'il faudra voir ce que l'on transférera l'ASET.

M. D. **BEUCHAT** explique qu'il s'agit pour nous de financer une partie du circuit (des Biolettes jusqu'à la STEP de Pra Faucon. C'est une conduite qui ne servira qu'à Morrens).

M. J.-D. **CHAMOT** comprend que ces Fr. 600'000 restent dans le portemonnaie de la commune.

M. D. **BEUCHAT** confirme que c'est le cas pour les collecteurs mais pour les conduites il s'agira de 2 tronçons.

Mme A.-M. **BOLINGER** soulève que l'on a Fr. 600'000 de réserves or entre les différentes attributions on rajoute plus ou moins Fr. 40'000.- sur ces deux dicastères. Les taxes devraient équilibrer ce compte.

600 Police Administration compte 308.00 Assistant de sécurité publique

M. J.-D. **CHAMOT** demande si l'assistant passe toujours le jeudi car il le voit toujours la journée et jamais le soir alors que l'on peut constater des abus le soir avec plusieurs voitures sur les trottoirs.

M. L. **LAPERRIERE** explique que l'assistant vient une fois par semaine. Nous avons un contrat avec Cugy et si on souhaitait une prestation en soirée ou matinée cela coûterait plus cher. Pour le moment on ne peut pas proposer quelque chose de plus performant à moindre coût.

M. J.-D. **CHAMOT** s'interroge sur cette prestation car clairement le jeudi entre 14h et 16h cela ne sert pas à grand-chose.

M. L. **LAPERRIERE** répond qu'il ne vient pas forcément le jeudi.

Mme V. **FURIANI** fait remarquer que les personnes qui se paquent en dehors des cases sur un domaine privé ne peuvent pas être collées par l'assistant car il s'agit du domaine privé et plus communal.

M. J.-D. **CHAMOT** parlait des trottoirs

M. L. **LAPERRIERE** rappelle que si on n'avait pas d'aspirant un Municipal devrait prendre en charge cette surveillance. Il ajoute que si M. J.-D. **CHAMOT** voit une voiture mal parquée à 23h il peut appeler la gendarmerie qui gèrera ce cas. Les privés peuvent également faire une dénonciation via la Municipalité qui ensuite fera une ordonnance pénale.

Mme S. **HULAAS** lit la conclusion du préavis Municipal.

Mme V. **FURIANI** lit le rapport de la Commission des finances

M. J.-D. **CHAMOT** relève que la COGEST a parlé de la bonne compréhension des comptes. Il constate ici que l'on a fait un bénéfice de Fr. 51'000.-. Pour les attributions aux réserves il n'y a aucune obligation donc on prend sur le bénéfice pour attribuer aux réserves mais dans la réalité le bénéfice est plus élevé que ces Fr. 51'000.-. Si on ajoute la réserve pour investissement de Fr. 55'000, la réserve future de Fr. 10'000.- on arrive à Fr. 117'000.-. Concernant le dicastère des routes on aurait très bien pu l'amortir. Il ajoute que si on avait pu réactiver les travaux de la route des Biolettes – le bénéfice serait de l'ordre de presque Fr. 250'000.-.

Mme V. **FURIANI** explique que l'on fait des attributions aux réserves aussi en prévision du futur.

M. J.-D. **CHAMOT** pense que l'on devrait annoncer le bénéfice avant l'attribution aux réserves.

Mme V. **FURIANI** confirme que le prochain rapport sera dans ce sens.

Le Conseil communal décide :

- **d'approuver les comptes de l'année 2020 tels qu'ils ont été présentés**
- **d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière**

Ceci est le résultat d'un vote à main levée totalisant l'unanimité.

7. Demande de crédit extrabudgétaire concernant les dépenses engagées dans le projet avorté de deux classes en modulaires pour la rentrée scolaire 2021

M. D. **BEUCHAT** nous lit les conclusions du préavis 03/2021 de la Municipalité.
Mme V. **FURIANI** nous lit le rapport de la Commission des finances.

Le Conseil communal décide :

- **D'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 38'000.- TTC pour couvrir les dépenses engagées dans le projet avorté de 2 classes en modulaire pour la rentrée scolaire 2021.**

Ceci est le résultat d'un vote à main levée totalisant OUI 16 – ABSTENTIONS 6

8. Communication de la Commission municipale sur les informations reçues de l'ASICE.

M. D. **LAMBELET** explique que M. D. **BEUCHAT** a déjà parlé de l'existence de cette Commission. Il n'y a plus grand-chose à rajouter dans la mesure où il y eu 2 séances dont 1 constitutive et une deuxième qui a permis d'entendre Mme Dorthe ainsi que M. Sterchi Président du Codir de l'Asice.

Il trouve que la Municipalité a bien fait de nommer cette Commission pour brasser les cartes et faire appel à des gens de tous bords qui se sont réunis afin de rassembler 2 mouvances dans 1 commission pour arriver à quelque chose de constructif.

M. J.-P. **RAEMY** aimerait savoir s'il s'agit d'un rapport de la Commission de construction municipale ou simplement de M. **LAMBELET**.

M. D. **LAMBELET** explique que ce n'est pas un rapport. Il précise que c'est une information et qu'on lui a demandé de présenter cette Commission dans laquelle s'est formé un consensus pour évoquer une solution pérenne.

En quelques mots :

Il s'agit d'une Commission dans laquelle s'est formé un consensus pour essayer de privilégier une solution pérenne par l'agrandissement du collège.

Mme A.-M. **BOLINGER** a essayé de prendre contact avec l'architecte de l'époque qui se trouve malheureusement à l'étranger. Il reste donc à retrouver dans nos archives les plans du collège actuel puisque malgré tout ce qui a été dit, si des plans d'extension n'existent pas, à l'époque lorsque ce collège a été construit l'architecture a été prévue en anticipation d'une extension et donc cette valeur ajoutée du bâtiment actuel mérite d'être étudiée et prise en compte pour le choix futur

Lors de la séance du 8 juin Mme Dorthe et M. Sterchi n'ont pas pu répondre entièrement à la demande de la Commission, sur le fait d'avoir accès à tous les éléments, notamment aux plans d'enclassements car il y a des problèmes de confidentialité et il a été convenu que la Commission respecterait cette confidentialité. Cela leur aurait été utile pour mieux comprendre la mécanique sur les problèmes que rencontre la direction scolaire pour organiser la distribution des élèves dans la mesure où l'on sait qu'il manque 3 classes à Morrens plus 2 locaux de dégagements pour des activités telles que les TM ou la couture.

Il est acquis au sein de cette Commission qu'il est indispensable de créer des classes. Un presque consensus a été trouvé bien que M. D. **LAMBELET** soit le seul à ne pas partager totalement cet avis. Sa réflexion est basée sur la réelle urgence d'engager pour 2022 la mise à disposition de containers. Sur ce point on attend encore quelques données pour définir si, comme tel était le cas en 2021, où là aussi on nous avait dit qu'il y avait urgence pour que finalement les solutions trouvées ne soient pas si mauvaises. Il est certain que lorsque l'on regarde les statistiques de déplacement des élèves Morrens a mauvaise mine puisque c'est la commune qui doit le plus déplacer ses élèves.

M. D. **BEUCHAT** aurait aimé recevoir cette information avant la séance.

Il relève que le consensus vient aussi en bonne partie par gain de paix. Lorsque la Commission a pris une direction différente de celle de M. **LAMBELET** il a menacé de suite de ne pas suivre le projet et qu'il s'y opposerait.

Par rapport à l'idée de l'extension du collège, le projet de l'architecte a été de mettre en réserve une zone cadastrée qui représente la même surface que le collège existant si on ne tient pas compte de la cage d'escalier. Pourquoi ? car la cage d'escalier était censée être commune entre le bâtiment existant et la nouvelle extension. Mais il n'y a pas d'autres plans.

30 ans plus tard de toutes manières il est impossible de reprendre ces plans, les normes ayant tellement changé.

Quand M. **LAMBELET** dit qu'il manque 3 classes plus deux de dégagement il s'interroge car l'ASICE a envoyé un courrier qui demandait pour 2022 2 classes et 2 de dégagement.

M. D. **BEUCHAT** demande si l'on croit réellement que lorsque l'on déplace 42% des enfants de Morrens à Cugy et que cela oblige Cugy de déplacer leurs enfants à Froideville c'est une situation confortable ?

Concernant la rentrée que ce soit du module ou porta cabine il y aura besoin de quelque chose ce sera inévitable.

Si on doit mettre des modules ce sera du provisoire pour autant que les voisins acceptent d'avoir cela devant leur maison.

Il faut rester constructif et c'est possible d'avoir quelque chose de définitif pour la rentrée prochaine mais encore faut-il avoir la volonté de le faire.

M. S. **AYER** précise que la Commission n'est pas contre une construction, ils sont pour une construction pérenne et sont en train d'étudier l'effet miroir. L'on sait qu'il y a des normes, il y a des questionnements qui sont partis aux communes, ils sont en pleine étude. Il n'est pas d'accord qu'on vienne taper sur M. **LAMBELET** alors qu'il est tout à fait objectif. Il est d'accord d'aller de l'avant. Il faut arrêter de se chercher « des poux ». La Commission de construction municipale est d'accord d'aller de l'avant pour construire du dur et de mettre pour une certaine période des porta cabines. Ils sont en train d'étudier cela. On ne leur a pas laissé le temps d'explorer toutes les pistes. La Commission est d'accord sur le principe qu'il faut construire quelque chose. Elle souhaite juste prendre le temps d'étudier tous les cas de figure. L'étude a commencé le 8 juin. Ils n'ont pas encore eu toutes les réponses à part l'aval du Codir et l'Asice. Maintenant il faut trouver un consensus entre la Municipalité et cette Commission municipale avant de partir dans n'importe quel sens.

Mme V. **FURIANI** ajoute qu'après la dernière séance, les membres de la Commission ont tous mis à plat leurs idées des plus farfelues aux moins. Elle a l'impression que M. D. **BEUCHAT** prend les choses contre lui mais ce n'est pas le but. Lors de la prochaine séance tout le monde devrait être rassuré.

Mme A.-M. **BOLINGER** ajoute que lorsque l'on fait des projets de cette envergure on doit rester réalistes et savoir à qui on s'adresse. L'ASICE subventionnera 2 classes avec 2 salles de dégagement mais pas plus.

M. S. **CHERPIT** trouve bien que le Conseil soit averti qu'une Commission de construction municipale se soit formée mais il aimerait savoir qui la compose. Il soulève que si des membres du Conseil ont des choses à proposer ils peuvent aussi s'exprimer.

M. S. **AYER** annonce que la Commission se compose de A.-M. Bolinger, L.-F. Besson, D. Busch, V. Furiani, D. Lambelet, V. Binggeli, S. Ayer et D. Beuchat.

M. D. **LAMBELET** rebondit en disant que M. S. **CHERPIT** a raison et qu'à la base il avait prévu un canevas de présentation de cette Commission qu'il n'a pas suivi car les choses se sont enchaînées autrement. Il lit ce qu'il avait prévu.

9. Divers et propositions individuelles.

M. le SYNDIC nous fait une rétrospective émouvante de ses 27 ans et 6 mois au sein de la Municipalité et remercie tous ses collaborateurs.

MME S. HULAAS lui adresse quelques mots de remerciements au nom de ses collègues et du Conseil.

Mme la VICE-PRESIDENTE nous souhaite un bel été et salue les membres qui terminent cette législature et qui ne feront pas partie de la prochaine.

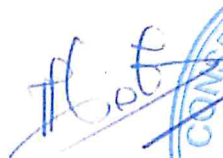
La séance est close à 22h15.

Procès-verbal adopté en séance du

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Vice-Présidente

La Secrétaire


Annick Lebreau


Alexandra Piot